

**Manuela Cadelli Interview**

# «Aujourd'hui, on attend de la justice qu'elle punisse et qu'elle fasse moins de droit»



«Il faut à tout prix lutter contre l'algorithmisation des décisions des juges», estime Manuela Cadelli.

---

**Simon Brunfaut**

---

Juge au tribunal de première instance de Namur depuis 1999, présidente de l'asbl Justice for rule of Law, Manuela Cadelli publie un essai\* dans lequel elle dénonce la haine contre les magistrats, le droit et les droits de l'homme. Elle montre notamment comment, après la Seconde Guerre mondiale, on a tenté de repenser l'équilibre des institutions pour assurer la paix et la justice sociale. Mais où en sommes-nous actuellement? État des lieux de la justice, à l'heure où s'ouvre le procès des attentats du 22 mars et où la demande d'une justice plus expéditive, avec l'application de peines plus lourdes, est de plus en plus présente dans

l'opinion publique et dans les discours politiques.

Quel est votre sentiment par rapport au procès des attentats du 22 mars qui vient de débiter?

L'opinion publique et le monde politique sont solidaires dans l'attente d'une justice qui ne s'égare pas dans la mansuétude et qui condamne. Lorsqu'on demande à la justice de faire œuvre politique de cette manière, elle ne doit généralement pas s'encombrer de finesses et de nuances. C'est quelque chose qui a déjà été critiqué lors du procès des attentats du 13 novembre en France. On a tordu le droit, notamment le principe d'imputabilité. Le droit pénal refuse que l'on condamne dans le doute.

Par ailleurs, en France, on punit désormais la consultation de sites islamistes, par exemple. On en vient donc à punir la démarche intellectuelle. Or, le droit pénal se dévoie en punissant des démarches cognitives indépendantes de tout acte. Bien sûr, ce type de procès représente des traumatismes exceptionnels, mais hélas, il n'augure généralement rien de bon du point de vue du respect des droits humains. On n'assiste jamais à un retour aux droits fondamentaux dans ce genre de procès. Vous voulez dire qu'on attend une justice qui punit plutôt qu'une justice qui répare?

La punition est entendue comme une réparation par le monde politique et par l'opinion publique. Dans ce contexte, les magistrats ont du mal à rester les gardes-fous de l'âme du droit. Il est très difficile pour eux de ne pas rentrer dans ce scénario.

D'autant que la justice et les juges sont souvent jugés trop laxistes...

Oui, c'est une forme de pensée mainstream. Il y a une haine des juges qui s'est développée de plusieurs façons. On les accuse de prendre trop de place, d'être trop laxistes. On prétend qu'il formerait une espèce de «gouvernement». Aujourd'hui, on met les juges au pilori. À travers le monde, les gouvernements tentent de plus en plus de contourner la justice et de la museler. Quand ils appliquent les droits humains, les juges deviennent soi-disant les suppôts du terrorisme et de la grande délinquance. Nous sommes dans ce schéma depuis longtemps. Ce n'est pas une parenthèse. Les juges et le droit sont devenus des obstacles.

Comment expliquez-vous ce fossé qui s'est creusé entre la justice et le monde politique?

Le néo-libéralisme est arrivé au point où la culpabilisation de ce qui ne relève pas

de la gouvernance chiffrée est devenue extrême. Tout ceci relève d'un mouvement idéologique et d'une rationalité gestionnaire qui a pris le dessus dans tous les domaines. La rationalité gestionnaire a mis à bas tous les idéaux de justice sociale approuvés par consensus jusque dans les années 80. Il y a eu un dévoiement de la social-démocratie. Nous avons assisté à un assèchement des communs et à une radicalisation des idéologies et des discours. Résultat: aujourd'hui, il n'y a plus d'adversaires, mais seulement des ennemis. Les premiers à nous le dire, ce sont nos gouvernants. L'idée même de la justice est ainsi dévoyée. Si quelqu'un commet une faute, on ne veut plus faire le pari qu'il sera possible de le réintégrer dans la société.

Il y a pourtant un paradoxe: si les gouvernants se méfient de la justice, aux yeux de la société, le juge reste cependant le garant de l'État de droit, mais aussi peut-être le défenseur de la justice sociale et des communs?

C'est certainement le rôle du juge. Et c'est, en effet, un paradoxe. Chaque citoyen attend un regard humanisant. Le besoin de justice est un besoin d'être reconnu et considéré comme un être humain égal à tous les autres. Même si l'on a commis le pire, on attend d'être maintenu dans la société des humains. Dans le cadre de ce néolibéralisme appliqué à la justice, l'institution, sous-budgétisée, ne permet plus, hélas, d'assurer cela...

Ne risque-t-on pas, dans ce schéma, de se diriger vers une justice de classe?

C'est le résultat de la politique de Koen Geens qui a barré l'accès à la justice via des procédés financiers et différents éléments de procédure. Le besoin de justice est identique, mais nous sommes de moins en moins capables d'y répondre. Nous manquons de moyens et de personnels. La solution que propose le politique et le marché, c'est de numériser. Le recours aux juges va se raréfier. La dystopie absolue serait que la justice ne soit plus incarnée et ne soit plus une rencontre.

Actuellement, le domaine du chiffrable déborde de partout. Pourtant, la justice n'a rien à voir avec le mode économique. Il faut respecter la dignité de faire du juge.

Quel danger représenterait, selon vous, une algorithmisation de la justice?

Le spectre de la numérisation ne cesse de s'étendre. En termes humains, on est au-dessous de tout alors qu'en termes numériques, on nous promet 300 millions d'euros, c'est-à-dire un tiers du budget de la justice. Il faut à tout prix lutter contre l'algorithmisation des décisions des juges. On veut tout uniformiser, mais il n'y a pas un dossier qui ressemble à un autre. S'il y a la pression du numérique et de

l'économique, les juges ne prendront plus la peine de motiver leur jugement. Ils s'en tiendront à l'algorithme. La rationalité budgétaire et le sous-financement vont nous conduire au retour d'un positivisme pur et dur.

Le principe même des contre-pouvoirs est en danger, selon vous?

C'est très inquiétant. Le populisme cherche à alimenter un face-à-face avec l'individu pour mettre de côté les contre-pouvoirs. Les contre-pouvoirs ne sont plus utiles, prétend-on, pour lutter contre l'immigration massive et la délinquance. Le contrat à la fin de la guerre était pourtant que la paix dans le monde ne pouvait être assurée que par la justice sociale. 75 ans après, où en sommes-nous? Nulle part. Pourtant, l'Histoire a montré que les contre-pouvoirs servent à éviter le pire. Au niveau politique, on entend souvent le discours qui consiste à réclamer des peines plus lourdes et une justice plus expéditive. Après les récentes émeutes à Bruxelles, suite au match Belgique-Maroc, c'était encore le cas notamment.

Comment la justice doit-elle réagir à cette demande?

C'est dans l'intérêt de tous de conserver une paix civile. Que va-t-on gagner en punissant davantage? Il faut essayer d'assurer une cohésion sociale. Le rôle des gouvernants est de permettre de retrouver la cohésion et non d'entretenir la haine et de souffler sur les braises. Dans le cas des émeutes après le match Belgique-Maroc, il faut se poser la question: d'où vient cette violence? Pourquoi une communauté éprouve-t-elle une telle rage? Ce qu'il faut faire, c'est prendre en compte la narration qui existe dans ce genre d'évènements. Il faut analyser ça et tenter de recoudre la société.

Mais le juge a-t-il vraiment les moyens de faire ça s'il n'y a pas de volonté politique derrière?

Soit le juge va tenir compte de certaines circonstances atténuantes et on va dire que la justice est trop accommodante, laxiste, qu'elle est incapable de rétablir l'ordre; soit la justice va être extrêmement sévère, mais cela ne va rien solutionner. Le problème est que l'on attend du juge qu'il soit politique. Il y a une pression énorme qui est transmise à la fois par les hommes politiques et par la société sur le juge. Aujourd'hui, on attend de la justice qu'elle punisse et qu'elle fasse moins de droit.

Qu'en est-il de la formation actuelle des juges? Comment devraient-ils être formés, selon vous?

Il n'y a pas d'ouverture systématique au pluridisciplinaire dans le cadre de la

formation actuelle des juges. Idéalement, le juge devrait être un peu sociologue, psychologue, etc. Pour certains procès, on fait appel à des psychologues, mais pas à des sociologues ou des anthropologues. On devrait, par exemple, avoir recours à des anthropologues de l'immigration dans le cas des récentes émeutes et des procès terroristes. Lors du procès de Marie-Claire en 1972 (le «procès de Bobigny», où cinq femmes furent jugées pour le cas de l'avortement de Marie-Claire Chevalier, mineure et victime d'un viol, NDLR), Gisèle Halimi a fait venir des tas de gens. Mais tout ça demande du temps, de l'argent, une volonté politique et une volonté des juges.

Chaque semaine, un(e) observateur(rice) de renom nous aide à décrypter l'actualité. La légitimité

des élus

et l'honneur

des juges ,

Manuela Cadelli, Éditions Samsa,

334 p.,28 €